

Publié le : 14/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 6 décembre 2023 à 17 heures 00**

**Question n° 2**

**Compte-rendu des décisions prises par la Vice-présidente dans le cadre de sa  
délégation de compétence**

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Etaient présents :

M. Claude BILLOD, M. Philippe CREMER, Mme Valéry GARCIA, Mme Myriam LEMERCIER,  
M. Alfred M'BONGO, Mme Agnès MARTIN, Mme Claudine MAUGAIN,  
M. Michel PELLATON, M. Jean-Hugues ROUX, M. André TERZO, Mme Sylvie WANLIN

Etaient absents :

M. Bernard AVON, M. Yves CHANSON, M. Cyril DEVESA, **donne pouvoir à**  
**M. André TERZO**, M. Michel JOURNEAUX, **donne pouvoir à M. Philippe CREMER**,  
M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Mme Sylvie WANLIN**

Date de dépôt en Préfecture :

## DÉLIBÉRATION

<b>Incidence financière</b>
Sans incidence financière

**Résumé :** Ce rapport vise à informer le Conseil d'Administration des différents documents signés par la Vice-présidente dans le cadre de sa délégation de compétence au titre de l'article R.123-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

La présente délibération liste les dernières décisions prises concernant les locations de matériel et l'attribution de marchés publics.

Par délibération du 2 septembre 2020, le Conseil d'Administration a délégué à la Vice-présidente son pouvoir de décision dans les matières visées par l'article R-123-21.

En application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), toute délégation de compétence consentie par le Conseil d'Administration au titre de l'article R.123-1 du CASF doit faire l'objet d'un compte-rendu devant l'assemblée délibérante.

Pour mémoire, cette délibération prévoit également que toutes ces décisions peuvent être signées par la Vice-présidente ou par un Directeur dans le cadre des délégations prévues par arrêté.

### **I. Conventions de mise à disposition de matériel**

<b>Tiers</b>	<b>Objet</b>	<b>Date de signature</b>
Ville de Besançon	Mise à disposition du CCAS, à titre gratuit, de vitabris dans le cadre de la manifestation "Y'a pas d'âge pour marcher", qui se déroulera le 24 avril 2024.	09/10/2023

### **II. Marchés publics**

<b>Entreprise</b>	<b>Objet</b>	<b>Date de début du marché</b>
Hôtel Amarante	Mise à disposition de 2 chambres pour l'hébergement hôtelier de personnes sans domicile stable avec animaux, d'un montant de 24 300 euros HT (29 160 euros TTC), pour une durée de 3 ans et 4 mois.	07/09/2023
Arche MC2	Maintenance des logiciels métier Arche MC2, d'un montant de 91 921,16 euros HT (110 305,39 euros TTC), pour une durée de 4 ans.	27/09/2023
Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté	Contrat de 15 cartes achat public, conclu pour une durée de 36 mois et pour une cotisation mensuelle par carte de 25 euros TTC.	01/12/2023

**Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :**

✓ Prennent connaissance des différents documents signés, en vertu de la délégation de compétence de la Vice-présidente,

✓ Prennent acte du compte-rendu tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
La Vice-présidente du CCAS,



Sylvie WANLIN

